Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 10 octobre 1976 68e année

L'entreprise d'Etat face au défi du progrès

par J. Neuhaus, Berne

Dans l'entreprise privée comme dans l'entreprise publique, trop souvent encore l'absence de définitions, de langage, de principes et de concepts, oblige chacun dans l'entreprise à s'instiller lentement, péniblement et intuitivement la connaissance de ce qui est désiré. Lorsque des changements de politique doivent intervenir, personne ne peut dire explicitement ce qui doit être changé.
De différents côtés on discute parfois la question de savoir si l'entreprise publique ou privée doit avoir ou non une constitution plus démocratique. Ce n'est pas la théorie, mais le bon sens et l'expérience qui peut répondre à cette question de principe. Vouloir l'efficacité de la direction, c'est admettre la nécessité d'une bonne organisation du commandement, d'une participation plus active de chaque exécutant, du sommet à la base, participation inconcevable sans la reconnaissance d'un droit de contestation, sans un effort constant d'explication de la part des chefs, sans la consultation fréquente de tous ceux qu'on veut rendre véritablement responsables. Ceci résulte déjà du fait que notre société industrielle, par sa complication même, est condamnée à la démocratie sur le plan économique. Parallèlement, l'entreprise tend à devenir un organisme de plus en plus complexe, que nul ne sera bientôt plus capable de diriger, s'il ne libère pas les ressorts de tous ses membres, en même temps qu'il en perfectionne le fonctionnement. Cette vue est peut-être prospective, mais elle dégage une fatalité raisonnée et lui applique une volonté d'organisation.

Trois systèmes

Wilfred Brown, dans son ouvrage «Exploration in management» dit qu'il y a trois systèmes dans l'entreprise, un peu comme Montesqieu, en d'autres temps et pour de plus vastes cellules: un système exécutif, un système représentatif et un système législatif. Cette nécessité de distinguer les fonctions est valable pour l'entreprise